

Protocole Sanitaire Parachutisme Ascensionnel

- ❖ Préambule.
- ❖ Mesures et précautions sanitaires générales et particulières.
- ❖ **Fiche n°1** : Dispositions communes à tous les clubs / structures d'activités pour l'accueil et l'organisation des séances de vol en ascensionnel/vol en soufflerie et /ou de saut en parachute.
- ❖ **Fiche n°2** : Dispositions spécifiques à l'organisation d'une séance de vol en parachute ascensionnel.
- ❖ Fiche synthétique du pratiquant de l'activité ascensionnel terrestre
- ❖ **Annexes** : Liens web, affiches et informations utiles à la prévention sanitaire et aux gestes de précautions pour se protéger du COVID-19.

Préambule

En cette période de pandémie, **la priorité de la Fédération Française de Parachutisme est d'assurer la sécurité sanitaire de tous ses adhérents et des utilisateurs de souffleries.**

Dans le contexte actuel où le virus continue de circuler, les risques de propagations sont avérés et peuvent engendrer une seconde vague pandémique pour notre santé et notre économie.

La Fédération Française de Parachutisme -FFP - coordonne 3 disciplines sportives : Le parachutisme, le vol ascensionnel ainsi que le vol en souffleries quelle que soit la machine utilisée.

L'ensemble de ces activités nécessite un matériel et des équipements spécifiques. Les pratiquants confirmés possèdent généralement leur propre matériel alors que les personnes en progression ou pratiquant occasionnellement préfèrent louer un matériel approprié à leur niveau de pratique.

Tous sont cependant tributaires des moyens mis à disposition par chaque structure et pour chaque discipline concernée : hangars, locaux d'accueil, communs, salles de pliage, salles cours, matériels et équipements spécifiques, moyens aériens - avions - ou de treuillage, veine d'air, restauration, hébergement, etc.

Ces activités se pratiquent essentiellement sous forme de baptêmes, de loisir en groupe ou de façon autonome (sous contrôle d'une direction technique qualifiée et de moniteurs diplômés d'état pour chaque structure active ou d'un certificat de qualification professionnelle).

Plus de 56 écoles sous forme associative ou commerciale accueillent nos pratiquants dans chaque discipline sur le territoire national.

Ces organisations représentent le « poumon » économique de notre activité avec, entre autres, la formation, l'encadrement des pratiquants, la découverte et l'accession à nos pratiques dans le cadre du Projet Sportif Fédéral validé par le ministère des Sports.

Ce volet économique concerne également toutes les PME/TPE qui fabriquent les matériels spécifiques à la pratique de chaque discipline de vol ou de saut, qui construisent les infrastructures (soufflerie) et matériels spécifiques à chaque activité, qui entretiennent les aéronefs et les parcs matériels, etc.

Ce document liste les mesures spécifiques à mettre en œuvre pour assurer des conditions sanitaires adaptées à la reprise des sauts en parachute, des vols en ascensionnel et des vols en soufflerie.

La reprise progressive de notre activité s'effectuera en conformité avec la doctrine sanitaire du ministère de la Santé et dans le strict respect des consignes et gestes barrières qui s'y rattachent.

Il appartient à chaque structure d'évaluer sa capacité à s'y conformer et de prendre les dispositions nécessaires pour les mettre en place au sein de leur établissement.

MESURES ET PRÉCAUTIONS SANITAIRES GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES À RESPECTER POUR CHAQUE EAPS

Écoles de parachutisme ascensionnel - écoles de parachutisme - souffleries

Toutes les procédures liées au COVID-19 seront rigoureusement formalisées en regard des précautions utiles à la protection mutuelle des uns et des autres.

Les affiches précisant l'ensemble des règles à respecter et des gestes barrières seront, avec les informations spécifiques à nos pratiques, apposées sur tous les lieux de passages, dans les bureaux d'accueil et autres locaux où peuvent circuler personnels et pratiquants (en annexe).

Chaque responsable de structure devra rédiger et mettre en place un plan COVID-19 avec une charte des règles sanitaires que tous les pratiquants, personnels techniques et administratifs s'engageront à respecter.

La charte stipulera précisément toutes les mesures idoines de fonctionnement de leur établissement au regard des préconisations et directives interministérielles visant à protéger l'ensemble des personnels.

Ce plan nécessitera une réorganisation des postes de travail après analyse des risques possibles de contamination de tous les lieux (espaces de vie, techniques, administratifs, communs, etc.) et de tous les vecteurs potentiels (matériels de saut, mobiliers, aéronefs, etc.) pouvant transmettre le virus.

Il comportera un volet organisationnel et un volet de prévention. La communication s'avère essentielle. Il est recommandé de créer des check-lists pour les tâches importantes (séances, gestion des avions, des pilotes, nettoyage des locaux, etc.).

Pour chaque structure - ascensionnel, vol en soufflerie, école de parachutisme - en mesure de reprendre partiellement leur activité, un référent COVID-19 sera désigné pour veiller au bon respect de l'ensemble des consignes et recommandations sanitaires établies par le ministère des Solidarités et de la Santé.

Si le référent COVID-19 identifie en amont la présence potentielle de « personnes à risque » ou de « personnes susceptibles d'être en lien avec le COVID-19 » lors de son arrivée sur la structure ou dans le périmètre du cadre de pratique de l'activité en cours, il se reportera aux protocoles disponibles.

Selon la/les « réponses » obtenue(s) par la personne présentant des signes pouvant laisser planer un doute avéré, il peut être amené à lui refuser l'accès sur la structure dans un souci de précaution sanitaire.

La reprise de nos activités nécessite une coordination de la direction technique avec les personnels encadrants et les personnes officiant dans le même environnement pour que chacun puisse se prémunir au mieux d'une éventuelle exposition à un vecteur de contamination.

Une fiche regroupant les règles et les consignes communes à l'organisation du cadre de pratique fonctionnel général des trois disciplines précise l'ensemble des mesures à mettre en place pour une gestion sanitaire appropriée au sein de chaque structure ou de chaque club.

Elle spécifie l'ensemble des gestes et comportements à privilégier pour tous les personnels, pratiquants et visiteurs évoluant dans les différentes zones communes ou privées, et où elles peuvent potentiellement être en contact avec le virus ou éventuellement le propager.

Pour chacune des trois disciplines, une fiche propre aux étapes spécifiques en amont et en aval de chaque phase d'un saut en parachute, d'un vol en ascensionnel et/ou en soufflerie est éditée séparément.

FICHE N°1

Dispositions communes à toutes les structures pour l'accueil et l'organisation des séances de vol en ascensionnel - soufflerie et /ou de sauts en parachute

La loi et les règlements prévoient que l'on doit prendre des mesures de prévention et veiller à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances devant la conduire à s'assurer que les mesures mise en œuvre soient adaptées ou doivent l'être pour protéger toutes les personnes contre les risques de contamination.

Les ressources humaines de la structure établissent les priorités s'inscrivant chronologiquement en préalable à chacune des étapes de la conduite de l'activité avant, pendant et après chaque vol en ascensionnel /soufflerie et ou chaque saut en parachute solo ou tandem.

Il en va de l'intérêt de tous car l'organisation sécurisée de chaque poste dénotera de la capacité de la structure à répondre aux inquiétudes et à protéger la clientèle et les pratiquants contre les risques liés au virus, notamment ceux qui sont en contact avec les encadrants.

Cette démarche passe en revue les circonstances dans lesquelles les personnels peuvent être exposés au virus et mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter ou, à défaut, limiter au plus bas le risque : organisation du travail vs règles de distances sociales, équipements vs écrans ou éloignement des guichets, consignes et procédures appropriées à chaque stade des activités en cours, information et sensibilisation aux risques de transmission par projection (goulettes, toux, éternuements, etc.) ou par contact.

Mesures pour le personnel administratif - accueil et réception

- * Mise en place d'écran de protection à la réception et aux caisses.
- * Désinfection régulière du poste de travail, des outils et matériels du secrétariat.
- * Favoriser les paiements par carte bancaire, sans contact ou en ligne.
- * Continuer de favoriser le télétravail autant que possible.

Mesures pour les pratiquants et les visiteurs

- * Marquage au sol devant l'accueil et/ou le secrétariat pour délimiter les distances sanitaires.
- * Écran ou vitre de protection entre le public et l'accueil du secrétariat et/ou la zone d'avionnage.
- * Les exploitants des EAPS pourront imposer le port du masque sur leur établissement. Le port du masque est obligatoire lorsque les règles de distanciation sociale ne peuvent pas être respectées.
- * Mise à disposition de gel hydro-alcoolique aux endroits stratégiques identifiés par la structure.
- * Lavage des mains au gel hydro-alcoolique de tous les clients et accompagnants lors de leur arrivée
- * Nettoyage, toutes les heures, des principaux points de contacts (tablettes, TPE, caisse, écrans tactiles, etc.).
- * Paiement par carte bancaire recommandé.
- * Nombre limité et défini de personnes pour chaque salle de cours en fonction de la surface ; un espace de 4m² doit être respecté entre les sportifs lors de pratiques individuelles et en groupe de 10 personnes maximum.

- ✗ Prévoir et matérialiser une zone distancée de la zone d'activité de l'EAPS pour les personnes qui accompagnent les pratiquants.
- ✗ Une prise de température corporelle pourra être effectuée sur les pratiquants après avoir reçu préalablement leur accord.
- ✗ **Les EAPS doivent ouvrir et tenir à jour un registre journalier répertoriant l'ensemble des personnes présentes sur la structure (pratiquants et visiteurs). Sur ce registre doit être mentionné les noms, les adresses et les numéros de téléphone.**

Affichage et communication

- ✗ Affichage réglementaire de prévention COVID-19 à l'entrée et dans tous les points stratégiques, zone d'attente pratiquants et accompagnants, salle de pliage et/ou de cours, lieux communs.

Espaces communs et espaces de vie

- ✗ Mise à disposition de produits et de matériels nécessaires au respect des règles sanitaires : savon liquide, lingettes désinfectantes, papier, gel hydro-alcoolique, poubelle à pédale, masques et éventuellement gants.
- ✗ Chaque structure pourra demander à ses adhérents de se munir de masques et de gel hydro-alcoolique.
- ✗ Fermeture des distributeurs automatiques de boissons et d'en-cas.
- ✗ Hébergement : favorisez les chambres individuelles ou/et le camping.
- ✗ Clubhouse : l'accès et l'utilisation devront être conforme aux mesures sanitaires.
- ✗ Les hébergements et les clubhouses restent soumis aux règles en vigueur concernant la restauration et l'hôtellerie.

Nettoyage et désinfection

- ✗ Dispositions identiques à celles mise en place pour les espaces de vie commune.
- ✗ Désinfections des agrès et matériels de répétition au sol (carlingue, planches à roulette, simulateurs divers...) et des matériels audio-vidéos utilisés pour les briefing/débriefings.
- ✗ Les aires de pliage doivent être désinfectées au minimum une fois par jour.
- ✗ Sanitaires : respect de la fréquence de nettoyage réglementaire. Établir un plan de nettoyage des locaux avec périodicité et des outils de travail individuels (gants de ménage, balai, serpillère, éponge, produit désinfectant). Toute personne conduite à utiliser des produits, notamment des désinfectants, plus puissants que ceux utilisés habituellement, doit s'informer des risques supplémentaires liés à leur usage.
- ✗ Équipement du personnel d'entretien : blouse à usage unique et gants de ménage.
- ✗ Autres locaux et espaces de circulation : aérez tous les locaux dans la journée et si possible laisser les portes ouvertes pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées.
- ✗ En plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, interrupteurs, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés.
- ✗ Nettoyez régulièrement les équipements collectifs (téléphone, ordinateur, souris, photocopieur, imprimante en insistant sur certaines zones (couvercle imprimante, écrans tactiles) des poignées de portes, boutons et plus généralement de tout objet et surface susceptibles d'avoir été contaminés par contact avec les mains.
- ✗ Assurez-vous que les poubelles et les déchets souillés soient bien identifiés et privilégiez les poubelles à pédales.

La mise en place de ce plan d'action pour la reprise de l'activité d'ascensionnel terrestre en France est soumise aux évolutions des mesures gouvernementales liées à la situation sanitaire.

Par ailleurs, les structures devront respecter les mesures et les préconisations préfectorales et/ou communales.

FICHE N°2

Dispositions spécifiques à l'organisation d'une séance de vol en parachute ascensionnel

Préambule



En aucun cas, les mesures de protection contre le COVID-19 ne doivent occulter ou altérer les règles de sécurité liées à l'activité de vol en parachutisme ascensionnel. Ces règles de sécurité devront impérativement être conservées, notamment pendant :

- ✗ les opérations de vérifications ;
- ✗ toute la durée du vol, du décollage jusqu'au posé.

A La structure et les locaux

- ✗ Organisation par rendez-vous téléphonique des séances de vol et en nombre limité à 4 pratiquants.
- ✗ Pas d'appel au public pour des opérations de promotion, de découverte ou autres manifestations.
- ✗ Prévoir un nombre simultané maximal d'utilisateurs en fonction de la taille du local. Si le local possède deux portes : organisez le flux des personnes dans le local. pour la perception et la réintégration du matériel.

B Plan de nettoyage

- ✗ Nettoyage selon recommandation fiche commune n°1.

C Les matériels personnels

- ✗ Les pratiquants doivent venir avec leur propre masque, si possible avec leur propre casque normé pour les brevets B, leur combinaison de vol ou survêtement de jogging, chaussures de sport et leurs gants de confort.
- ✗ Il convient de s'assurer que chaque personne de l'encadrement vienne avec son équipement.

D Les matériels de prêt - Équipements pouvant être mis à disposition des pratiquants

- ✗ Casques normé EN 966 ou XPS 72600 (avec charlotte jetable conseillée pour la journée).
- ✗ Combinaison lavée au minimum à 60° pendant 30 minutes avant chaque prêt.
- ✗ Les altimètres destinés au prêt doivent être désinfectés entre chaque nouvel utilisateur. Leur système de fixation doit être lavé et séché.
- ✗ Les parties métalliques des harnais et sellettes doivent être nettoyées avec du liquide désinfectant de type EN 14476, comme le DESOGERM VIREX NF, avant de l'attribuer à un nouvel utilisateur. Il conviendra de bien protéger les parties en textile de l'équipement pour éviter que les sangles de serrage ne glissent.
- ✗ Étant donné que les harnais et les voilures de prêt ne peuvent être désinfectés sans risque par un quelconque produit chimique, ceux-ci doivent être stockés 48 heures afin de permettre une décontamination naturelle avant d'être attribués à un nouvel utilisateur.
- ✗ Pas de prêt ni d'échange de gant de confort.

- ✗ Pas de prêt de lunettes, ni de sur-lunettes.
- ✗ Vol en chariot monoplace possible. Il sera nécessaire de désinfecter le chariot entre chaque utilisateur.

E Le Directeur Technique d'École prévoit la liste de ce qu'il faut absolument

- ✗ Organisez la perception des équipements, les chargements / déchargements dans le fourgon en respectant la distanciation sociale.
- ✗ le véhicule de transport doit être conduit, si possible, par la même personne sur la durée de la journée ;
- ✗ le treuil doit être géré, si possible, par la même personne sur la durée de la journée ;
- ✗ un quad avec, si possible, un seul conducteur désigné pour la journée.

En cas de changement de conducteur, opérez une désinfection des points de contact.

- ✗ Moyens d'hygiène dans chaque véhicule avec notamment : savon liquide, gel hydro-alcoolique, bidons d'eau claire (au moins 5 litres) pour se laver les mains, essuie-mains à usage unique, sacs poubelle et papier toilette.
- ✗ Lingettes ou produits détergents pour nettoyer les surfaces de contact potentiellement contaminées des véhicules tracteurs, des treuils, des instruments de communication (radios, palettes), des outils de mesure, du chariot.
- ✗ Fournissez des bouteilles d'eau individuelles en nombre suffisant.
- ✗ S'assurer de l'approvisionnement permanent des consommables (gel, lingettes, savons, sacs-poubelle, bouteilles d'eau, etc.).
- ✗ Prévoir du gel hydro-alcoolique pour désinfecter la zone d'accroche du bout de ligne.

F Organisation de la séance

Adaptez l'organisation de la journée de vol et le temps nécessaire aux différentes activités de l'apprentissage en tenant compte des mesures sanitaires :

- ✗ Effectuez la mise en place treuil, plate-forme quad avant l'arrivée des pratiquants.
- ✗ Organisez les accrochages et les récupérations de câble en respectant la distanciation sociale.
- ✗ Pour se passer le câble, pratiquez la pose et la dépose au sol pour éviter le passage direct de main en main entre les opérateurs.
- ✗ Désinfection régulière (gel hydro alcoolique ou autre produit) de la zone d'accroche du bout de ligne au pilote.
- ✗ Auto-vérification de son équipement et de son accrochage (nettoyage des mains du pratiquant avant et après accrochage).
- ✗ Favorisez le transport côte à côte et évitez le transport face à face.
- ✗ Évitez le passage de matériel de main en main.
- ✗ Le nombre de pratiquants en simultané est réduit à 4 afin de limiter les contacts entre les personnes.
- ✗ Pour les briefings et débriefing des pratiquants, veillez à respecter une distanciation suffisante (1 mètre) ou/et portez un masque.
- ✗ Les radios à l'attention des encadrants doivent être affectées nominativement.
- ✗ Pour les radios confiées aux élèves, utilisez du film alimentaire pour protéger le micro.

G Transport sur zone (camionnette, fourgon, etc.)

- ✘ Respectez les mesures sanitaires (distanciation, masque, etc.) lors des transports.
- ✘ Privilégiez les arrivées décalées sur la structure (d'abord l'encadrement puis les pratiquants).
- ✘ Évitez les rotations de poste durant la séance (entre treuilleur- chef de plate-forme conducteur de véhicule).
- ✘ Veillez à réapprovisionnez régulièrement les kits de désinfection et de nettoyage (eau, savon, gel hydro alcoolique et autres consommables) tout au long de la séance.

Respect des mesures de distanciation physique pour toute la durée de séance

A Avant le vol

- ✗ Préparez votre combinaison, casque, gants de confort, gel hydro-alcoolique et masque.
- ✗ Prévoir un casse-croûte, téléphone portable, une bouteille d'eau étiquetée à votre nom et un sac d'évacuation des déchets.
- ✗ Perception du matériel : respectez les mesures de distanciation sociale.
- ✗ Se déplacer avec le masque et en quinconce dans le véhicule en respectant les distances de sécurité de 1mètre minimum.

B Au moment précédent le vol

- ✗ Avec le masque, chaque intervention verbale du chef de plate-forme doit obtenir une réponse par geste de communication standardisé de la tête.
- ✗ Privilégiez le placement côte à côte avec les autres plutôt que face à face.
- ✗ Réaliser l'auto-vérification de l'équipement et l'accrochage du câble par l'intéressé après dépose par le chef de plate-forme (se nettoyer les mains avec du gel après accrochage puis enfiler des gants de confort).

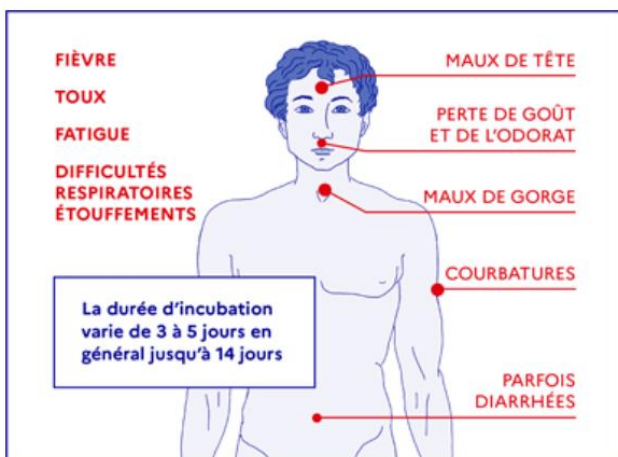
C Après le vol

- ✗ Procédez à un débriefing de la journée par téléphone ou en « présentiel » en respectant la distanciation sociale.
- ✗ Éliminez les déchets dans des sacs poubelles fermés.
- ✗ Appliquez les procédures de nettoyage prévues.
- ✗ Favorisez le paiement des vols par cartes bancaires.

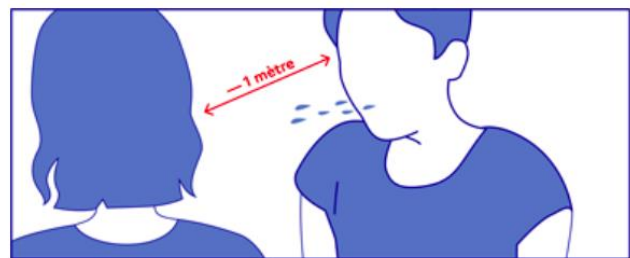
ANNEXE 1

Symptômes et transmission du Coronavirus

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de **gouttelettes**

Gestes barrières et comportements pour prévenir la propagation du COVID-19 :

LES RÉFLEXES À ADOPTER

Les gestes barrières à adopter



Lavez-vous très **régulièrement** les mains



Utilisez un mouchoir à usage **unique** et jetez-le



Toussez ou éternuez dans **votre coude** ou dans un **mouchoir**



Saluez sans se serrer **la main**, évitez les embrassades

La distance sociale préconisée



ANNEXE 2

Affiches à destination du grand public

Lien pour télécharger les affiches officielles du ministère de la santé avec les gestes à adopter pour se protéger et protéger les autres du coronavirus - COVID-19 –

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/documents/affiche/alerte-coronavirus-pour-se-protoger-et-protoger-les-autres-affiche-62x100cm>



Quel comportement adopter ?

Je n'ai pas de symptôme

Je ne vis pas avec un cas COVID-19

- Je reste confiné chez moi
- Je respecte la consigne de distanciation
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage
- Je ne sors que pour le travail et l'approvisionnement alimentaire
- Je favorise le télétravail si disponible

Je vis avec un cas COVID-19

- Je reste à mon domicile et je m'isole
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage
- Je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires)
- Je suis arrêté sauf si le télétravail est disponible
- Si je suis personnel de santé, je poursuis le travail avec un masque

J'ai des symptômes (toux / fièvre)

Je tousse et/ou j'ai de la fièvre

- J'appelle un médecin (médecin traitant, téléconsultation)
- Je reste à mon domicile et je m'isole

Je tousse et j'ai de la fièvre. J'ai du mal à respirer et/ j'ai fait un malaise

- J'appelle le **15**



https://www.aimf.asso.fr/IMG/pdf/aimf_affiche-a3-covid19_gestes_barri_re_v_masque_obligatoire.pdf

ANNEXE 3

Utilisation des masques pour se protéger efficacement contre le COVID-19

Comment bien utiliser un masque ?



- Avant de mettre le masque, lavez-vous ou désinfectez-vous les mains.



- Attrapez votre masque par les élastiques et placez-le sur votre visage.



- Dépliez-le de manière à ce que le nez et le menton soient bien couverts.



- Une fois que vous l'avez positionné, vous ne devez plus du tout le toucher.



- Lavez-vous ou désinfectez-vous de nouveau les mains avant de l'enlever.

Les erreurs à éviter



- Porter son masque en dessous du nez ou ne couvrir que la pointe du nez.



- Porter son masque sans recouvrir son menton.



- Toucher son masque une fois qu'il est positionné.



- Baisser le masque sur son menton en le portant comme un collier.



- Réutiliser un masque après l'avoir enlevé.

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

0 800 130 000
(appel gratuit)
ou
gouvernement.fr/info-coronavirus

Le numéro vert d'informations sur le coronavirus :

0 800 130 000
(appel gratuit)
ou
gouvernement.fr/info-coronavirus

1. Le masque chirurgical protège contre les virus qui se transmettent dans les gouttelettes. Il est suffisant dans la plupart des situations pour se protéger efficacement.

2. Le masque FFP2 protège donc le porteur du masque contre les virus circulant dans l'air. Dans le cas du coronavirus, il est réservé aux situations à risque, principalement pour le personnel soignant.

3. Les masques grand public sont qualifiés pour des environnements de travail :

- **masques grand public de catégorie 1** : l'usage de ces masques est destiné aux populations amenées à accueillir du public dans le cadre de leurs activités. Ils filtrent plus de 90% des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns compatibles avec cette utilisation.

- **masques grand public de catégorie 2** : ces masques sont destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes, dans le cadre professionnel. Leurs propriétés de filtration des particules supérieures ou égales à 3 microns apportent un complément de protection aux gestes barrières.

4. Les masques normés : AFNOR a pris l'initiative de capitaliser sur une expertise collective de premier plan en produisant un document de référence proposant des exigences à satisfaire pour fabrication de nouveaux masques. Le document est accessible gratuitement dans sa version 1.0

5. Faire son masque au norme AFNOR : https://masques-barrieres.afnor.org/?_ga=2.18090927.1777797746.1587967734-512075929.1587967734

ANNEXE 4

Autres mesures d'hygiène à prendre en cas de suspicion de contamination au COVID-19 :

Nettoyer systématiquement tous les espaces et objets ayant pu être contaminés.



Équipement du personnel d'entretien : blouse à usage unique et gants de ménage. Pour limiter le risque de contact avec des surfaces contaminées, en plus du nettoyage habituel des locaux, un nettoyage plus fréquent des surfaces en contact avec les mains est préconisé (espaces de convivialité, rampes d'escalier, poignées de portes, interrupteurs, boutons d'ascenseurs...). Les produits de nettoyage habituels peuvent être utilisés.



3. VÉRIFIER



- Assurez-vous du respect des plans de nettoyage.
- Assurez-vous de l'approvisionnement permanent des consommables (savons, gel, lingettes, sacs-poubelle...).
- Vérifiez le nettoyage régulier des sanitaires au moins deux fois par jour, et assurez-vous en permanence de la présence de savon et de moyens de séchage.
- Évacuez les déchets régulièrement.

<https://www.santepubliquefrance.fr/>

Soutien aux Entreprises : <https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises>



Vous êtes indépendant et vous êtes impacté par le COVID-19. Les mesures de soutien spécifiques



Qui contacter si vous rencontrez des difficultés liées au COVID-19



Informations pour les salariés



Informations et recommandations sanitaires

Soutien aux Associations



<https://www.associations.gouv.fr/info-coronavirus.html>

ANNEXE N° 5

PRÉCAUTIONS À PRENDRE SUR LE MATÉRIEL

Les recommandations qui suivent sur le nettoyage/désinfection du matériel de saut viennent en palliatif d'un lavage complet du sac-harnais à la main avec du Woolite®, de l'eau tiède et une brosse. Ce lavage, trop contraignant, demanderait de plus un démontage – remontage – pliage et 4 jours de séchage.

Des tests utilisant de l'alcool isopropylique ont été effectués sur du textile et bien que nous ayons constaté une simple dégradation de couleur, **il est déconseillé d'utiliser cette option ou tout autre produit inflammable.**

Actuellement, aucun constructeur de sac-harnais ou de voile n'est en mesure de recommander un virucide qui ne soit pas nocif pour les parties textiles de nos parachutes. Certains composés des produits de nettoyage peuvent causer, par des réactions chimiques indésirables, des dommages permanents aux matériaux textiles.

Compte tenu qu'il n'existe PAS de procédure approuvée de nettoyage ou de désinfection qui a été évaluée et démontrée comme sûre pour une utilisation sur les matériaux textiles du parachute, seules les parties métalliques peuvent être traitées de manière isolée. Toutefois, les désinfectants contenant de l'eau de Javel ou chlorée sont à proscrire car ils détériorent les éléments constitués de Cadmium ou de Zinc.

Etant donné que les parachutes de prêt ne peuvent être désinfectés sans risque par un quelconque produit chimique, ceux-ci doivent être stockés 48 heures afin de permettre une décontamination naturelle avant d'être attribués à un nouvel utilisateur. Si c'est un plieur de l'établissement qui a plié le parachute de prêt tout au long de la journée, cet équipement pourra être remis à disposition le lendemain.

Les parachutes de prêt ou de location ne peuvent être affectés qu'à un seul utilisateur par journée.

Note de sensibilisation aux produits

Le personnel en charge du nettoyage/désinfection doit porter un équipement de protection individuelle (EPI) tel que des gants, des masques, des vêtements et des lunettes de protection afin de ne pas être soumis à du désinfectant sur la peau, les yeux ou la bouche.

Lors de l'utilisation de produits de nettoyage des parties métalliques, il est important de s'assurer qu'ils soient non-inflammable et sans agent de blanchiment.

Des produits désinfectants de type EN 14476 peuvent être utilisés en spray comme le DESOGERM VIREX NF pour s'assurer de la bonne désinfection des seules parties métalliques et ceci en laissant agir pendant le délai indiqué sur le mode d'emploi.

Pour s'assurer que les produits de nettoyage et de désinfection soient appliqués sur les seules parties métalliques, les textiles doivent être maintenus isolés et/ou recouverts pour les protéger de l'exposition au traitement chimique.



ATTENTION !

Pour le nettoyage des locaux, les recommandations sont les suivantes :

Les produits de nettoyage doivent être composés d'alcool (au moins 70 %), de peroxyde d'hydrogène (0.5%), d'hypochlorite de sodium ou de l'eau de Javel (0.1%).

Ces produits désinfectants doivent rester sur la surface pendant plusieurs minutes pour être efficaces. Lisez toujours les instructions figurant à ce sujet sur le mode d'emploi du produit utilisé. **À l'issu d'un nettoyage/désinfection, rincez à l'eau et séchez (ou essuyez) les surfaces traitées afin de supprimer tout produit chimique qui pourrait entrer en contact avec le matériel de saut.**

Les surfaces de pliage doivent être nettoyées/désinfectées au moins deux fois par jour.

Autre exemple de surfaces dures qui nécessitent l'élimination des résidus après désinfection : les machines à coudre et les outils de pliage de parachutes de secours.

Agissez comme si tous les équipements parachutes manipulés ou stockés à proximité des adhérents ont été contaminés au COVID-19.

Après avoir effectué le nettoyage et la désinfection, il est recommandé aux personnes de se laver les mains et/ou d'utiliser un gel hydro-alcoolique.

ANNEXE 6

MESURES COVID-19

QUESTIONNAIRE A RENSEIGNER AVANT LA REPRISE DES VOLS

1. Identité :

Nom :

Prénom :

Numéro de licence :

Adresse postale :

Adresse mail

Téléphone :

2. Ressentez-vous les signes suivants :

Fièvre : OUI NON

Toux : OUI NON

Etat de fatigue anormale : OUI NON

Perte du goût : OUI NON

Perte de l'odorat : OUI NON

Diarrhée : OUI NON

3. Dans les 14 derniers jours, avez-vous été en contact avec une personne présentant les symptômes listés ci-dessus ?

OUI NON

Si oui, où et quand :

Date et signature